

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.001

*L'An Deux Mille Un, le 6 février à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.*

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

29 JANVIER 2001

29 JANVIER 2001

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, M. SIMONNET, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. GAVEN représenté par M. HUGENDOBLER  
M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE-RULLIER

**ABSENTS-EXCUSES** : Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. DENIS, POTENNEC, QUENTIN.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 27  
Nombre de Votants : 29

Melle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION : ADHESION DES 170  
COMMUNES

**VOTE** : UNANIMITE

Les Comités des Syndicats Intercommunaux d'Electrification de BEURLAY, BOUTENAC, CLION-SUR-SEUGNE, COZES, LA JARD, LEOVILLE, MEUX, MONTENDRE, MONTLIEU, MONTGUYON, PONS, ST-CIERS-DU-TAILLON, ST-GEORGES-DES-COTEAUX et SAINTES-NORD ont décidé la dissolution de leur syndicat.

Les 170 communes adhérentes ont approuvé ces décisions et adopté une délibération décidant une adhésion directe au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime.

Le Comité du Syndicat Départemental d'Electrification s'est prononcé favorablement sur ces 170 adhésions.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ouï l'exposé du rapporteur
- Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

- de se prononcer favorablement sur l'adhésion au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime des communes suivantes :

ALLAS CHAMPAGNE, ARCES-SUR-GIRONDE, ARTHENAC, AVY, BARZAN, BEDENAC, BELLUIRE, BERNEUIL, BEURLAY, BIRON, BOIS, BORESSE-ET-MARTRON, BOSCAMNANT, BOUGNEAU, BOUTENAC-TOUVENT, BRAN, BRIE-SOUS-ARCHIAC, BRIE-SOUS-MORTAGNE, BRIVES-SUR-CHARENTE, BRIZAMBOURG, BUSSAC-FORET, BUSSAC-SUR-CHARENTE, CHADENAC, CHAMOUILAC, CHAMPAGNAC, CHAMPAGNOLLES, CHANIER, CHARTUZAC, CHATENET, CHAUNAC, CHENAC-ST-SEURIN-D'UZET, CHEPNIERS, CHERAC, CHAVANCEAUX, CLAM, CLERAC, CLION-SUR-SEUGNE, COLOMBIERS, CONSAC, CORIGNAC, COULONGES, COURCOURY, COUX, COZES, CRAVANS, DOMPIERRE-SUR-CHARENTE, ECHEBRUNE, ECOYEUX, ECURAT, EPARGNES, EXPIREMONT, FLEAC-SUR-SEUGNE, FLOIRAC, FONTAINES D'OZILLAC, FONTCOUVERTE, GEAY, GIVREZAC, GREZAC, GUITINIERES, JAZENNES, JUICQ, JUSSAS, LA BARDE, LA CHAPELLE-DES-POTS, LA FREDIERE, LA GENETOUZE, LA JARD, LA VALLEE, LE DOUHET, LE FOUILLOUX, LE MUNG, LE PIN, LEOVILLE, LES ESSARDS, LES GONDS, LORIGNAC, LUSSAC, MARIGNAC, MAZEROLLES, MEDIS, MERIGNAC, MESCHERS, MESSAC, MEUX, MIGRON,

MONTENDRE, MONTGUYON, MONTILS, MONTLIEU-LA-GARDE, MORTAGNE-SUR-GIRONDE,  
MORTIERS, MOSNAC, NEUILLAC, NEULLES, NEUVICQ, NIEUL-LES-SAINTE,  
ORIGNOLLES, OZILLAC, PERIGNAC, PLASSAC, POLIGNAC, POMMIERS-MOULONS,  
PONS, POUILLAC, PREGUILLAC, ROMEGOUX, ROUFFIAC, ROUFFIGNAC,  
SALIGNAC-DE-MIRAMBEAU, SALIGNAC-SUR-CHARENTE, SEMILLAC, SEMOUSSAC,  
SEMUSSAC, SOULIGNONNES, SOUMERAS, SOUSMOULINS, ST-BRIS-DES-BOIS,  
ST-CESAIRE, ST-CIERS-CHAMPAGNE, ST-CIERS-DU-TAILLON,  
ST-DIZANT-DU-BOIS, ST-DIZANT-DU-GUA, STE-COLOMBE, STE-LHEURINE,  
STE-RADEGONDE, STE-RAMEE, ST-EUGENE, ST-FORT-SUR-GIRONDE,  
ST-GEORGES D'ANTIGNAC, ST-GEORGES-DES-AGOUTS, ST-GEORGES-DES-COTEAUX,  
ST-GERMAIN-DE-LUSIGNAN, ST-GERMAIN-DE-VIBRAC, ST-GERMAIN-DU-SEUDRE,  
ST-GREGOIRE D'ARDENNES, ST-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE,  
ST-HILAIRE-DU-BOIS, ST-LEGER, ST-MAIGRIN, ST-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU,  
ST-MARTIAL-DE-VITATERNE, ST-MARTIN D'ARY, ST-MARTIN-DE-COUX,  
ST-AURICE-DE-TAVERNOLE, ST-MEDARD, ST-PALAIS-DE-NEGRIGNAC,  
ST-PALAIS-DE-PHIOLIN, ST-PIERRE-DU-PALAIS, ST-QUANTIN-DE-RANCANNES,  
ST-ROMAIN-SUR-GIRONDE, ST-SAUVANT, ST-SEURIN-DE-PALENNE,  
ST-SEVER-DE-SAINTONGES, ST-SIGISMONT-DE-CLERMONT, ST-SIMON-DE-BORDES,  
ST-SIMON-DE-PELLOUAILLE, ST-SULPICE D'ARNOULT, ST-VAIZE, TALMONT,  
TANZAC, THAIMS, TRIZAY, TUGERAS-ST-AURICE, VANZAC, VENERAND, VIBRAC,  
VILLARS-EN-PONS, VILLARS-LES-BOIS, VILLEXAVIER, VIROLLET.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 8 février 2001  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**